



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°120/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 25 septembre 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 19 septembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 49

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 12

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents** : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Mohamed BERKANE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY CROS, Claude SALAU, Maria SEUBE, Christian SUAUA, Benoit TRICHOT, Frédéric VERNIERE

**Absents ayant donné procuration** : Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Yves CAZORLA à Michel AGNEL, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Jean Christian REY, Benjamin DESBRUN à Christine CLERC, Daniel MOUCHETANT à Gilles BEAUDET, Christine MUCCIO à Philippe BERTHOMIEU, Jean-Louis NOIRET à Bernard DUCROS, Jennifer OBID à Michel FOND-THURIAL, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Christian SUAUA, Vincent ROUSSELOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à José RIEU

**Absents/Excusés** : Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Pascale BORDES, Maxime COUSTON, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Fred MALHER, Laurent OUILLON, Béatrice REDON, Christophe SERRE, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance** : Sébastien BAYART

**OBJET : Garantie d'emprunt Logis Cévenols - OPH Alès Agglomération - Réhabilitation thermique de 200 logements à Bagnols-sur-Cèze, situés 1 rue de la Lionne**

**Vu** les articles L.5111-4 et L.5216-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 2305 du code civil,

**Vu** la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Logis Cévenols - OPH (Office Public de l'Habitat) Alès Agglomération, pour financer la réhabilitation thermique de 200 logements situés 1 rue de la Lionne à Bagnols-sur-Cèze,

**Vu** le courrier du 16 août 2023 par lequel Logis Cévenols informe la Communauté d'agglomération de la caducité des prêts souscrit pour l'opération citée ci-dessus et la nécessité de redélibérer pour la garantie d'un nouveau prêt en remplacement,

**Vu** le contrat de prêt n°149427 en annexe, signé entre Logis Cévenols - OPH Alès Agglomération, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

**Considérant** que cette question a été présentée à la Commission Solidarités du 19 janvier 2023 et à la Commission des Moyens Généraux du 18 septembre 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Retire et remplace** la délibération n° 22/2023 du 3 avril 2023 par lequel le Conseil Communautaire a apporté sa garantie d'emprunt à Logis Cévenols - OPH Alès Agglomération - pour la réhabilitation thermique de 200 logements à Bagnols-sur-Cèze, situé 1 rue de la Lionne,
- **Article 1 : Décide d'accorder sa garantie** à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 900 000 €, souscrit par l'emprunteur Logis Cévenols - OPH Alès Agglomération auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires), selon les caractéristiques financières et aux charges du contrat de prêt n° 149427 constitué de 2 lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 950 000 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.  
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**  
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires), la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 3 : S'engage** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- **Article 4 : Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le

**03 OCT. 2023**



Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL120\_2023-DE